



FRANCE RENOV' - MAR

Montée en puissance des dépôts de dossiers de candidature

Références réglementaires Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Décret n°2022-1035 du 22/07/2022 et décret n°2023-980 du 23/10/2023
Arrêté du 21/12/2022 et arrêté du 14/12/2023.

Information/communication/documentation MAR :

<https://france-renov.gouv.fr/>

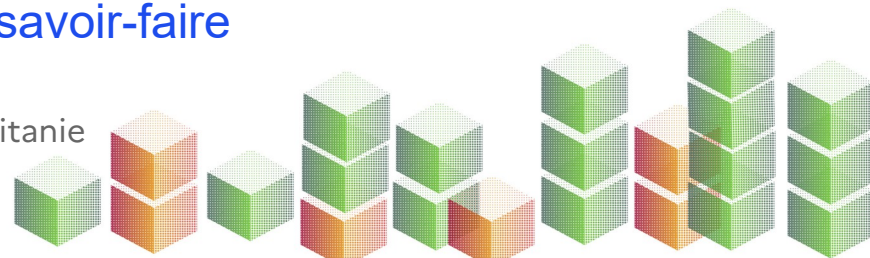
Devenir Mon Accompagnateur Rénov' :

<https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov/demande-agrement>

Accéder à la plateforme d'agrément : <https://agrement.anah.gouv.fr/>

[Les conditions d'indépendance et de neutralité sont les bases de l'éligibilité de la candidature \(art. R-232-4-III du code de l'énergie\).](#)

[Les compétences requises : connaissances + savoir-faire](#)





FRANCE RENOV' - MAR

Montée en puissance des dépôts de dossiers de candidature

Éléments de contexte :

02/05/2023 : ouverture de la plateforme MAR aux opérateurs historiques,
01/07/2023 : généralisation à l'ensemble des candidats.

État des lieux au 02/02/2024

127 dossiers déposés en Occitanie / 921 nationaux (14%)

- **65 dossiers agréés / 341 au niveau national (19 %),**
- 17 agréments en cours de signature (dont 6 rejets),
- 32 dossiers en cours d'instruction (11 dossiers pour le CRHH du 08/02),
- 13 dossiers en attente de complétude.

Qualité des demandeurs : 36 % architectes, 30 % auditeurs énergétiques, 25% opérateurs agréés (dont 12 ECFR) et 9 % de collectivités territoriales.





FRANCE RENOV' - MAR

Montée en puissance des dépôts de dossiers

ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE

Les délais à garder à l'esprit



3 mois

d'instruction
des dossiers

(dont 2 mois de consultation CRHH)

Au-delà :
rejet implicite
de la demande



2 mois

de consultation
des CRHH

Au-delà :
Avis
réputé favorable



1 mois

de réponse à une
demande complétude

Au-delà :
Demande
réputé rejetée



5 ans

de validité de
l'agrément

Au-delà :
Demande de
renouvellement





FRANCE RENOV' - MAR

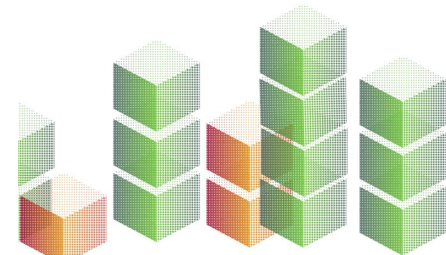
Les missions du MAR : prestations obligatoires



Mon Accompagnateur Rénov'

Tiers de confiance tout au long du projet de travaux

- 1/ 1^{ère} visite
- 2/ Évaluation de la situation du ménage et du logement
- 3/ Audit énergétique
- 4/ Aide au montage du projet : choix scénario, entreprises, plan de financement, ...
- 5/ Appui dépôt demandes de financement
- 6/ Aide au suivi des travaux
- 7/ Visite et prise en main du logement post-travaux





FRANCE RENOV' – MAR

LES CONTRÔLES

2 typologies de contrôles :



Contrôle de la réalisation des prestations d'accompagnement



Contrôle de la structure bénéficiaire de l'agrément

LES MODALITÉS DE RETRAIT DE L'AGRÉMENT

Les motifs de suspension provisoire ou de retrait définitif de l'agrément (art. 7 de l'arrêté du 21/12/2022)